

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 26 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures, à la salle des fêtes de La Chapelaude, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 19 juin 2023

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 23

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., AVELINE P., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C. PALLIOT JM.

Délégués excusés : CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), PENAUD JP. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), NAQUET C. (pouvoir à G. BOURICAT), DUNEAUD JL, PETIT E. (pouvoir à C. JACQUOT),

Modification du règlement intérieur de la Baignade biologique d'Herculat

Le Président rappelle que le site de la Baignade biologique d'Herculat a ouvert ses portes le 15 juin 2023 et qu'il s'avère nécessaire au vu des réactions du public d'apporter quelques modifications au règlement intérieur du site. Il s'agit d'une part de préciser le nombre d'enfants pouvant être accueillis par jour dans le cadre des groupes scolaires ou des centres de loisirs et d'autre part des justificatifs à apporter pour prétendre au tarif des familles nombreuses.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité de modifier le règlement intérieur du site en inscrivant les clauses suivantes :

- eu égard à la fréquentation maximale instantanée (FMI) du bassin de 110 personnes, le nombre d'enfants pouvant être accueillis par jour sur le site dans le cadre de groupes scolaires ou de centres de loisirs ne peut dépasser 50 enfants, hors encadrants
- le tarif des familles nombreuses ne peut s'appliquer qu'à la condition de présenter une carte « famille nombreuse » délivrée notamment par les services de la CAF.

Pour copie conforme,
Huriel, le 28 juin 2023
Le Président,
Jean-Elie CHABROL

